

malaise dont l'impression ne s'effacera que difficilement de l'esprit des capitalistes dont on peut encore avoir besoin.

Pour juger sainement de la situation, il est nécessaire de rappeler l'histoire financière de notre province, de montrer les causes et l'étendue de la dette publique, de remonter à la source des déficits et des emprunts et de donner à chacun la part de responsabilité qui lui appartient légitimement.

Le tableau suivant servira à établir l'état de la dépense excédant les recettes normales, de 1876 à 1887 :

ÉTAT des dépenses spéciales ou extraordinaires de nos prédécesseurs de 1876 au 31 janvier 1887 en dehors des dépenses ordinaires.

Dette consolidée au 31 janvier 1887.....	18,155,013 33	
Dette flottante au 31 janvier 1887.....	3,708,198 42	
Recettes spéciales.....	2,233,000 00	
Surplus en caisse accumulés de 1867 à 1876...	976,045 48	
Montant payé en vertu de contrats pré-existants et d'arrérages d'obligations contractées par nos prédécesseurs avant le 31 janvier 1887.....	1,142,690 11	
		26,214,947 34
Les recettes spéciales dont il est fait mention dans l'état ci-dessus se décomposent comme suit :		
Remboursement au fonds d'emprunt municipal environ.....	800,000 00	
Recouvrement d'assurances sur les édifices détruits par le feu	126,000 00	
Vente de la prison de réforme de St-Vincent de Paul.....	118,000 00	
Vente de la prison de Québec.....	10,000 00	
Remboursement et vente de vieux matériaux à compte du chemin de fer du Nord.....	354,000 00	
Avance faite par le gouvernement fédéral et les Provinces, montant sur lequel nous payons l'intérêt et qu'en vertu de la sentence arbitrale le gouvernement va être obligé de rembourser et bien au-delà....	625,000 00	
Débentures du Palais de Justice.....	200,000 00	
		2,233,000 00

Ainsi, par le tableau qui précède, nos adversaires, qui criaient si fort sur le chapitre de la dépense, lorsque nous avions la gestion des affaires, se montraient parfaitement satisfaits d'une dépense excédant de \$2,000,000.00 par année, du moment qu'elle était le résultat de leur œuvre.

Cette dépense, d'après eux, était tout à fait légitime et l'opposition d'alors avait tort de les prendre à partie ; car toujours, suivant leur théorie à cette date, c'était le seul moyen d'avancer les intérêts de la province en général et de développer nos ressources naturelles. Si l'opposition osait élever la voix contre leur extravagance, on lui répondait que ses idées étaient arriérées et que de nos jours de telles dépenses étaient indispensables pour le bien-être de la province. Telles étaient à cette époque leurs vues sur le chapitre de la dépense

On nous citait, comme exemples, les budgets actuels des grandes nations